



LA QUESTION DU GENRE GRAMMATICAL DES ADJECTIFS ANTÉPOSÉS À « GENS » DANS *ŒUVRES COMPLÈTES* DE MOLIÈRE

SENE Birame

Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

biramesene2@yahoo.fr

Résumé : Dans *Œuvres complètes* de Molière, il est donné de constater que la plupart des séquences énonciatives se construisent sur la base d'un rapport de dépendance des adjectifs qualificatifs vis-à-vis de l'unité lexicale « gens ». Pour autant que l'on puisse en juger par la lecture minutieuse, ces adjectifs – placés après l'unité lexicale en question – se ramènent constamment au genre masculin. Au demeurant, toutes les fois qu'ils sont antéposés, ils se révèlent problématiques dans la mesure où ils se prêtent tantôt au genre féminin tantôt au genre masculin. Cette bipolarité des formes liée à leur nature distributionnelle mérite une attention toute particulière.

Mots-clés : Morphosyntaxe – adjectif – distribution – genre grammatical – accord

THE QUESTION OF THE GRAMMATICAL GENDER OF ADJECTIVES BEFORE "GENS" IN *ŒUVRE COMPLETES* OF MOLIÈRE

Abstract : In *Œuvres complètes* of Molière, it is observed that most declaratory sequences are constructed on the basis of a relationship of dependence of indefinite and qualifying adjectives on the lexical unit "gens". As far as one can judge from a careful reading, these adjectives - placed after the lexical unit in question - constantly come down to the masculine gender. Moreover, whenever they come before, they turn out to be problematic as far as they sometimes lend themselves to the feminine gender and sometimes to the masculine gender. This bipolarity of forms linked to their distributional nature deserves special attention.

Keywords : Morphosyntax - adjective - distribution - grammatical gender - agreement

INTRODUCTION

Maurice Grevisse et André Goosse (2006, p. 820) définissent l'adjectif comme « un mot qui varie en genre et en nombre, genre et nombre qu'il reçoit, par le phénomène de l'accord, du nom auquel il se rapporte. » Cette définition – bien que son interprétation ne puisse pas prêter à confusion – semble sinon problématique, du moins simpliste, en ceci qu'elle suscite en nous la question suivante : l'adjectif reçoit-il forcément, par le phénomène de l'accord, ses marques formelles du nom ? À travers *Œuvres complètes 1* de Molière, la présente étude tentera de démontrer que le genre grammatical des adjectifs qualificatifs antéposés au nom « gens » n'est pas véritablement déterminé par le phénomène de l'accord. Cela revient à dire que notre objectif de recherche est de proposer

une approche définitoire plus nuancée de l'adjectif qualificatif. Les hypothèses de recherche sur lesquelles nous nous fondons sont les suivantes : l'adjectif qualificatif antéposé à « gens » se trouve-t-il dans une situation de dépendance vis-à-vis du nom en question ? Existe-t-il d'autres éléments qui déterminent le genre (masculin/ féminin) de cet adjectif antéposé ? Au demeurant, en plus d'une méthodologie articulée autour de l'établissement du corpus, de la documentation et de la radioscopie des données collectées, la présente étude s'inscrit dans le sillage de la morphologie et de la syntaxe, sans compter qu'elle s'adosse à un plan bipartite : la première partie est réservée aux considérations théoriques sur le genre grammatical et le phénomène de l'accord ; la seconde à l'analyse du corpus.

1. CONSIDERATIONS THEORIQUES

Pour mener à bien l'analyse des données de notre corpus, nous sommes obligé d'éclaircir – ne serait-ce que sommairement – deux concepts : genre grammatical et phénomène de l'accord.

1.1. Le genre grammatical

Comme il est aisé de le remarquer, l'expression "genre grammatical" apparaît comme une mise en relation de deux unités linguistiques : "genre" et "grammatical". À propos du premier vocable, Michel Arrivé précise :

C'est vraiment un très vieux mot que notre mot *genre*. Il représente en français le latin *genus*, qui prend une forme en *gener-* à tous les cas autres que le nominatif - accusatif singulier : ainsi s'explique la forme de *genre*, avec son [r] final. En ancien français notre mot *genre* affectait, dans ses premiers emplois (1124 - 1131) la forme *gendre*, sous l'effet de l'influence analogique du verbe *gendrer*, qui subsiste dans *engendrer*. [...] Le nom *gendre*, bientôt refait en *genre*, avait déjà dans ces emplois très anciens l'un de ses sens actuels : "sorte, type" (Michel Arrivé, 2008, p.2).

Le fragment de texte susmentionné est intéressant à plus d'un titre : il est porteur d'un levain diachronique dans la mesure où il retrace – par un tour d'horizon sommaire – la dynamique évolutive du mot "genre"; il revêt une dimension informative parce qu'il indique la charge sémantique du mot en question. Signifiant "sorte, type", ce mot fait penser à une identification, un rangement, une classification, une structuration. Il se transforme en syntagme nominal en se combinant avec le terme "grammatical" qui désigne, dans la perspective de Georges Mounin (1993, p.158), ce qui est « conforme aux règles de la grammaire ». En clair, ce qui est défendu ici, c'est l'idée que le genre grammatical permet de catégoriser et de structurer les éléments :

- qui sont constitutifs de la phrase, de la grammaire, voire de la langue ;
- qui se ramènent aux tandems féminin / masculin, commun / neutre, animé / non-animé, personnel / non-personnel, humain / non-humain...

Il convient ainsi de noter que le genre grammatical n'a pas pour fonction de discriminer mâle / femelle, pas plus qu'il ne peut être assimilé au genre naturel. Sur ce point, Scholastica Ezeodili (2014, p.80) affirme : « Le genre grammatical n'a aucune relation de sexe mais il joue un rôle central face à la relation entre les mots d'une phrase. » Il faut également noter que le genre grammatical ne se réduit pas à l'opposition masculin / féminin. C'est dans cette perspective de vision que Patrizia Violi écrit :

Le genre, en tant que catégorie grammaticale, remplit essentiellement une fonction de classification des objets que la langue doit désigner. Son origine étymologique (du grec *yévos* et du latin *genus*) renvoie au concept de "classe" ou "type", donc à un concept générique qui n'est pas immédiatement lié à l'opposition masculin/féminin (Patrizia Violi, 1987, p.15).

Nous admettons volontiers que le masculin et le féminin caractérisent les langues romanes au nombre desquelles figure le français. Mais ils ne forment pas les seuls genres qui définissent les langues naturelles. Par exemple, pour les langues indo-européennes, Patrizia Violi identifie non pas deux, mais quatre genres : genre masculin, genre féminin, genre neutre et genre commun. En atteste ce passage :

Il semble donc que les langues indo-européennes, à part les langues slaves, aient progressivement perdu les oppositions initiales animé / inanimé et humain / non humain, tandis que l'opposition masculin / féminin s'est maintenue presque partout, bien que sous formes différenciées. En réalité, cette dernière ne se limite pas à deux genres uniquement, mais peut donner lieu à des systèmes à quatre genres. Tout d'abord, il y a le neutre, c'est-à-dire le genre ni masculin, ni féminin. Ensuite, dans certaines langues comme le danois, il y a également le genre commun utilisé pour le masculin et le féminin ensemble.

On peut avoir trois possibilités d'organisation :

- 1) les langues à quatre genres [...]
 - 2) les langues à trois genres comme l'allemand, le grec, l'islandais [...]
 - 3) les langues à deux genres comme toutes les langues romanes.
- (Patrizia Violi, 1987, pp.15-16)

Par-delà l'opposition sexuelle et la dichotomie masculin / féminin, la question qui mérite d'être posée est : quelle est véritablement l'importance du genre grammatical dans une phrase ou un corpus ? Pour répondre à cette question, il est bon de se référer à trois de phénomènes :

- la référence pronominale, c'est-à-dire la propriété qu'a un pronom – qu'il soit personnel, démonstratif, possessif, relatif, indéfini ou interrogatif – de renvoyer à une autre partie du discours dans une trame discursive ;
- l'accord que nous pourrions définir comme la contrainte formelle qu'une classe syntaxique exerce sur une autre classe au niveau de l'axe syntagmatique ;
- les affixes nominaux, c'est-à-dire les morphèmes non autonomes qui s'adjoignent à des radicaux pour former des noms.

À travers un exposé très détaillé, Jean Dubois, Mathée Giacomo, Louis Guespin et al. expliquent :

Le genre est une catégorie grammaticale reposant sur la répartition des noms dans des classes nominales, en fonction d'un certain nombre de propriétés formelles qui se manifestent par la référence pronominale, par l'accord de l'adjectif (ou du verbe) et par des affixes nominaux (préfixes, suffixes ou désinences casuelles), un seul de ces critères étant suffisant. Ainsi, d'après ces trois critères, on définit en français deux classes, les masculins et les féminins : *Le prince est mort ; il était encore un enfant* s'oppose à *La princesse est morte ; elle était encore une enfant*, par la référence pronominale (*il/elle*), par l'accord (*mort/ morte, un enfant / une enfant*) et par les affixes nominaux (*-/-esse*). (Jean Dubois et al., 2007, pp.217-218).

Il est vrai que tous les phénomènes précédemment cités sont intéressants à examiner, mais celui qui nous préoccupe le plus est l'accord. Sans doute est-il judicieux d'y focaliser une attention toute particulière.

1.2. Le phénomène de l'accord

Le phénomène de l'accord fait penser au lien intrinsèque qui prévaut entre les unités linguistiques dans une chaîne parlée. Cela revient à dire qu'il assure la cohésion de la combinatoire syntaxique et l'intelligibilité des séquences énonciatives. Il peut se manifester :

- dans un syntagme nominal (*un beau garçon / une belle fille*) ;
- dans une phrase (*Ce garçon, je l'ai trouvé beau / Cette fille, je l'ai trouvée belle*) ;
- entre des phrases (*Ces garçons chantent bien. Je les trouve particulièrement beaux / Ces filles chantent bien. Je les trouve particulièrement belles*).

Étant donné que la présente étude porte sur le genre grammatical des adjectifs antéposés, nous sommes obligé de nous en tenir à l'accord tel qu'il se manifeste dans un syntagme et dans une phrase. Mais avant de pousser davantage la réflexion, nous devons nous poser la question suivante : qu'est-ce qu'un accord ? Maurice Grevisse et André Goosse indiquent : *L'accord est le fait qu'un mot variable (que nous appelons receveur) reçoit d'un autre mot de la phrase (mot que nous appelons donneur)*

ses particularités morphologiques : son genre, son nombre et sa personne (Grevisse et Goosse, 2006, p. 641).

Dans la logique de Grevisse et de Goosse, l'accord implique le parallélisme entre une partie du discours qui fait office de donneur et une autre qui fonctionne comme un receveur. En grammaire, les parties du discours qui sont considérées comme des donneurs sont le nom et le pronom. Nous pouvons d'ailleurs dire, dans une acception non extensive, que le seul donneur qui vaille est le nom. Cela est d'autant plus vrai que Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul assimilent le nom à un transmetteur. Ils donnent à comprendre :

Tout nom est pourvu d'un genre inhérent, masculin ou féminin, une caractéristique qui lui reste attachée même hors emploi (stockée dans notre mémoire lexicale et enregistrée comme telle dans les dictionnaires), mais qu'il transmet, à l'intérieur du GN, au déterminant et à l'adjectif épithète : un bon café / une bonne tisane (Riegel, Pellat et Rioul, 2008, p.150).

Au reste, s'il est vrai que les donneurs sont en général le nom et le pronom, il n'en demeure pas moins que les receveurs sont entre autres le déterminant, le verbe et l'adjectif. À propos de l'adjectif, voici ce que Grevisse et Gosse défendent : « *N'ayant ni genre ni nombre en soi, l'adjectif reçoit ses marques du nom ou du pronom auxquels il sert d'épithète, – ou du sujet ou du complément d'objet auxquels il sert d'attribut* » (Grevisse et Goosse, 2006, p. 852).

L'impression qui se dégage des faits précédemment considérés est que le nom (en tant que donneur) se trouve dans une situation de prééminence vis-à-vis de l'adjectif (le receveur). Ce qui est frappant, c'est que cette situation de prééminence est perçue comme une contrainte par nombre de linguistes. Par exemple, Jean Dubois, Mathée Giacomo, Louis Guespin et al. parlent de « *contrainte formelle* » à travers ce passage : *L'accord est le phénomène syntaxique par lequel, en français par exemple, un nom ou un pronom donné exerce une contrainte formelle sur les pronoms qui le représentent, sur les verbes dont il est sujet, sur les adjectifs ou participes passés qui se rapportent à lui* (Dubois, Giacomo, Guespin et al., 2007, p.5). L'expression « *contrainte* » apparaît à nouveau dans le texte définitoire suivant :

En français, les affixes flexionnels interviennent également dans l'accord, qui peut se décrire comme une contrainte exercée par un élément sur la forme d'un ou de plusieurs autres éléments du syntagme ou de la phrase où il figure, et parfois même au-delà. Il s'agit du phénomène de transfert d'une ou de plusieurs catégories morphologiques (genre, nombre et personne) associées à une partie du discours (celles du nom et des pronoms) sur d'autres parties du discours telles que le déterminant, l'adjectif, le verbe et certains pronoms (Riegel, Pellat et Rioul, 2008, p.538).

Ainsi, tout porte à croire que le nom est mis sur un piédestal, contrairement à l'adjectif qui est perçu comme un élément secondaire. D'ailleurs, Jean Dubois, Mathée Giacomo, Louis Guespin et al. hiérarchisent les parties du discours en trois catégories : la première position est destinée au nom, la deuxième au verbe et à l'adjectif, la dernière à l'adverbe. Vient en appoint ce fragment de texte : « *Le nom forme la catégorie primaire ; associé au verbe ou à l'adjectif (avec copule), qui forment les catégories secondaires, il constitue la phrase. L'adverbe est une catégorie de troisième degré, car il se combine avec le verbe ou avec l'adjectif* » (Dubois, Giacomo, Guespin et al., 2007, p.351).

Il est donc clair que l'adjectif est perçu comme une unité dépendante, secondaire, voire effaçable. Il est également perçu comme une partie du discours qui reçoit du nom ses marques de genre et de nombre. Toutefois, le doute subsiste : est-ce que les adjectifs antéposés à « gens » reçoivent leurs marques de genre (masculin/féminin) dudit nom ? Pour trouver des réponses à cette question, il nous sied d'examiner et d'analyser les données de notre corpus.

2. ANALYSES DU CORPUS

La présente section s'articule autour de trois sous-parties : la première est consacrée à la matrice « gens », la deuxième aux données du corpus et la troisième à la discussion.

2. 1. Précisions sur le mot « gens »

Pour autant que nous puissions en juger par l'observation générale, les particularités du mot « gens » se ramènent à deux faits : changement de genre grammatical au fil du temps et étrangeté de son mode d'emploi. Concernant le premier fait, il est important de préciser qu'au départ le nom « gens » était de nature féminine et non masculine. C'est la raison pour laquelle Maurice Grevisse et André Goosse affirment : « *Le fr. gens provient du pluriel latin (fém.) gentes, qui s'employait déjà avec le sens du mot fr. S'appliquant à des hommes (ou à un ensemble d'hommes et de femmes), il était normal que le masculin remplaçât progressivement le genre étymologique* (Grevisse et Goosse, 2006, p. 758).

L'idée émise par Grevisse et Goosse est également défendue par Hanse Blampain en ces termes :

La gent (du latin *gens, gentis*, nation, peuple, race) est un collectif féminin : la gent ailée. [...] Quant à *gens*, à cause de son sens (hommes en général), dès le moyen âge on a mis souvent au masculin les adjectifs et les pronoms qui le suivaient : *Ces gens deviennent jaloux* (Hanse Blampain, 2005, p.275).

S'agissant de son mode d'emploi, le nom « gens » déconcerte plus d'un. En effet, quand l'adjectif se place après ce nom, il adopte toujours le genre masculin. Mais quand il se place avant, il se prête tantôt au genre masculin, tantôt au genre féminin. C'est dans cet ordre d'idées que Jacqueline Bossé-Andrieu fait comprendre :

Adjectifs qualifiant « gens »

- a) Les adjectifs placés après sont toujours au masculin. ▪ Ce sont des gens heureux.
- b) Adjectifs placés avant :
- Si l'adjectif qui précède immédiatement *gens* a une terminaison différente au masculin et au féminin, tous les adjectifs qui précèdent *gens* sont au féminin. ▪ Toutes ces honnêtes et bonnes gens sont heureux.
 - Si l'adjectif qui précède immédiatement *gens* a la même forme au masculin et au féminin, les adjectifs qui précèdent *gens* sont au masculin. ▪ Tous ces bons et honnêtes gens sont heureux.
- Jacqueline Bossé-Andrieu (1996, p.32).

Étant donné que le français est appelé par périphrase langue de Molière, il est pertinent de voir comment, dans ses œuvres théâtrales, l'écrivain en question utilise – sur le plan morphologique et syntaxique, faut-il encore le préciser – les adjectifs antéposés au mot « gens ».

2. 2. Précisions sur les données du corpus

Cœuvres complètes 1 de Molière est un recueil de 18 pièces théâtrales. Le tableau ci-dessous en fait l'inventaire :

Tableau 1 : Liste des pièces de théâtre dans *Cœuvres complètes 1*

1. <i>La Jalousie du Barbouillé</i>	2. <i>Le Médecin volant</i>
3. <i>L'Étourdi ou les Contre-temps</i>	4. <i>Le Dépit amoureux</i>
5. <i>Les Précieuses ridicules</i>	6. <i>Sganarelle</i>
7. <i>Dom Garcie de Navarre</i>	8. <i>L'École des maris</i>
9. <i>Les Fâcheux</i>	10. <i>L'École des femmes</i>
11. <i>La Critique de l'École des femmes</i>	12. <i>L'Impromptu de Versailles</i>
13. <i>Le Mariage forcé</i>	14. <i>La Princesse d'Élide</i>
15. <i>Tartuffe</i>	16. <i>Dom Juan ou le festin de Pierre</i>
17. <i>L'Amour médecin</i>	18. <i>Le Misanthrope</i>

Dans ce recueil, nous avons détecté 269 occurrences du nom "gens" et 30 syntagmes nominaux ayant comme structure : adjectif qualificatif + "gens". Dans le tableau suivant, nous indiquons les pièces de théâtre ciblées, le nombre d'adjectifs qualificatifs antéposés à « gens », leur nombre d'emplois et les numéros de page.

Tableau 2 : Les occurrences des adjectifs antéposés à "gens" dans *Ceuvres complètes 1* de Molière

Titre	Nombre d'adjectifs antéposés à « gens »	Expressions utilisées par Molière dans <i>Ceuvres complètes 1</i>	
		Nombre d'emplois	Pages (p.)
1. <i>La Jalousie du Barbouillé</i>	0		
2. <i>Le Médecin volant</i>	0		
3. <i>L'Étourdi ou les Contre-temps</i>	1	« jeunes gens » 1	p. 67
4. <i>Le Dépit amoureux</i>	0		
5. <i>Les Précieuses ridicules</i>	3	« pauvres gens » 1 « honnêtes gens » 2	p. 275 pp. 270 & 279
6. <i>Sganarelle</i>	1	« cocus les gens » 1	p. 326
7. <i>Dom Garcie de Navarre</i>	0		
8. <i>L'École des maris</i>	1	« jeunes gens » 1	p. 421
9. <i>Les Fâcheux</i>	1	« terribles gens » 1	p. 506
10. <i>L'École des femmes</i>	2	« bonnes gens » 1 « honnêtes gens » 1	p. 521 p. 558
11. <i>La Critique de l'École des femmes</i>	0		
12. <i>L'Impromptu de Versailles</i>	10	« habiles gens » 1 « plaisantes gens » 1 « méchantes gens » 1 « meilleurs gens » 1 « jeunes gens » 2 « honnêtes gens » 4	p. 626 p. 636 p. 664 p. 666 pp. 598 & 681 pp. 563, 634, 635 & 641
13. <i>Le Mariage forcé</i>	0		
14. <i>La Princesse d'Élide</i>	2	« étranges gens » 1 « fâcheuses gens » 1	p. 707 p. 727
15. <i>Tartuffe</i>	5	« véritables gens » 2 « honnêtes gens » 3	p. 783 & 788 pp. 783, 786 & 794
16. <i>Dom Juan ou le festin de Pierre</i>	2	« honnêtes gens » 1 « jeunes gens » 1	p. 886 p. 948
17. <i>L'Amour médecin</i>	0		
18. <i>Le Misanthrope</i>	2	« honnêtes gens » 2	p. 1012 & 1025

Mises à part les données statistiques, il est donné de constater que certains adjectifs qualificatifs antéposés à « gens » n'ont pas le même genre grammatical.

2.2.1. Genre grammatical : masculin

Dans le recueil *Ceuvres complètes 1* de Jean-Baptiste Poquelin (œuvre qui comporte bien souvent des formes linguistiques de l'ancien français), nous avons trouvé 9 adjectifs qualificatifs du genre masculin, placés avant "gens". Ces adjectifs sont : honnêtes, jeunes, véritables, pauvres, terribles, étranges, habiles, meilleurs, cocus. Sans entrer dans l'aspect sémantique et littéraire, nous allons présenter sommairement les syntagmes nominaux utilisés par Molière ainsi que les pièces théâtrales où lesdits syntagmes apparaissent pour la première fois. À la fin de l'énumération, nous analyserons les 9 adjectifs qualificatifs sous l'angle de la morphologie et de la syntaxe.

✓ Le syntagme nominal « honnêtes gens » (13 occurrences)

L'expression « honnêtes gens » est la plus utilisée par Molière parce qu'elle apparaît 13 fois dans notre corpus. C'est dans *les Précieuses ridicules* où Jean-Baptiste Poquelin a utilisé pour la première fois l'expression « honnêtes gens ». Cela se voit à travers ce passage :

Gorgibus

Je n'ai que faire ni d'air ni de chanson. Je te dis que le mariage est une chose simple et sacrée, et que c'est faire en honnêtes gens que de débiter par-là (Molière, 2000, p.270).

✓ Le syntagme nominal « jeunes gens » (5 occurrences)

Le syntagme « jeunes gens » est le premier syntagme que Molière ait utilisé dans son recueil de pièces de théâtre, *Ceuvres complètes 1*. Ce syntagme est perceptible dans *l'Étourdi ou les Contre-temps* :

Mascarille

Ma foi, j'en suis d'avis, que ces pénards chagrins
Nous viennent étourdir de leurs contes badins,
Et vertueux par force, espèrent par envie
Oter aux jeunes gens les plaisirs de la vie !
(Molière, 2000, p.67)

✓ Le syntagme nominal « véritables gens » (2 occurrences)

L'expression « véritables gens » apparaît pour la première fois dans la préface de la pièce *Tartuffe*. Molière y écrit :

Je me soucierais fort peu de tout ce qu'ils peuvent dire, n'était l'artifice qu'ils ont de me faire des ennemis que je respecte, et de jeter dans leur parti de véritables gens de bien, dont ils préviennent la bonne foi, et qui, par la chaleur qu'ils ont pour les intérêts du ciel, sont faciles à recevoir les impressions qu'on veut leur donner (Molière, 2000, p.783).

✓ **Le syntagme nominal « pauvres gens » (1 occurrence)**

« Pauvres gens » a ceci de particulier qu'il est le deuxième syntagme utilisé par Jean-Baptiste Poquelin après l'expression « jeunes gens ». Il est visible dans *les Précieuses ridicules* :

Deuxième porteur

Est-ce ainsi qu'on paye les pauvres gens ? (Molière, 2000, p.275).

✓ **Le syntagme nominal « terribles gens » (1 occurrence)**

L'expression « terribles gens » n'est utilisée que dans *les Fâcheux* :

Caritidès

Ah ! Monsieur, les huissiers sont de terribles gens ! (Molière, 2000, p.506).

✓ **Le syntagme nominal « étranges gens » (1 occurrence)**

Nous n'avons vu qu'une seule occurrence du syntagme « étranges gens » dans le recueil de Molière. Cette occurrence se trouve dans *la Princesse d'Élide* :

Lyciscas

Eh bien ! Laissez-moi : je vais me lever. Vous êtes d'étranges gens, de me tourmenter comme cela (Molière, 2000, p.717).

✓ **Le syntagme nominal « habiles gens » (1 occurrence)**

Quant à l'expression « habiles gens », elle n'apparaît que dans *l'Impromptu de Versailles* :

Dorante

Eh, morbleu ! Messieurs, taisez-vous, quand Dieu ne vous a pas donné la connoissance d'une chose ; n'apprêtez point à rire à ceux qui vous entendent parler, et songez qu'en ne disant mot, on croira peut-être que vous êtes d'habiles gens (Molière, 2000, p.626).

✓ **Le syntagme nominal « meilleurs gens » (1 occurrence)**

L'expression « meilleurs gens » n'apparaît, elle aussi, que dans *l'Impromptu de Versailles* :

Mademoiselle Molière

En effet. Pourquoi aller offenser toutes ces personnes-là, et particulièrement les cocus, qui sont les meilleurs gens du monde ? (Molière, 2000, p.666).

Nb : L'expression « cocus les gens » (1 occurrence)

Bien qu'elle ne soit pas un syntagme nominal, l'expression « cocus les gens » mérite d'être prise en considération dans notre répertoire. Elle est perceptible dans la pièce intitulée *Sganarelle* :

Vous apprendrez, maroufle, à rire à nos dépens,

Et sans aucun respect faire cocus les gens ! (Molière, 2000, p.326).

Le catalogue que nous venons de présenter nous permet de tirer les conclusions suivantes :

- Sur le plan morphologique, il est hors de doute que les adjectifs antéposés au nom "gens" (honnêtes, jeunes, véritables, pauvres, terribles, étranges,

habiles, meilleurs, cocus) sont masculins. Mais ce qui est intéressant ici, c'est que leur masculin et leur féminin ont le même son (dimension phonique).

Tableau 3 : Similarité de formes phoniques pour les adjectifs antéposés à « gens »

	Masculin	Féminin
honnêtes	[ɔnɛt]	[ɔnɛt]
jeunes	[ʒœn]	[ʒœn]
véritables	[veritabl]	[veritabl]
pauvres	[povR]	[povR]
terribles	[tɛribl]	[tɛribl]
étranges	[etrãʒ]	[etrãʒ]
habiles	[abil]	[abil]
meilleurs	[mɛjœR]	[mɛjœR]
cocus	[kɔky]	[kɔky]

- Sur le plan syntaxique, tous les adjectifs que nous avons énumérés fonctionnent comme des épithètes, sauf le dernier ("cocus") qui est en réalité un attribut du complément d'objet direct "gens".

2.2.2. Genre grammatical : féminin

Focalisons maintenant notre attention sur le féminin des adjectifs qualificatifs antéposés au nom "gens" dans notre corpus. Ces adjectifs sont au nombre de quatre : bonnes, plaisantes, méchantes et fâcheuses.

✓ Le syntagme nominal « bonnes gens » (1 occurrence)

C'est l'expression « bonnes gens » (où l'adjectif est de nature féminine) que Molière a utilisée pour la première fois dans son recueil de pièces théâtrales. Cette expression se lit dans *l'École des femmes*, à travers le passage suivant :

Chrysalde

Ainsi, quand à mon front, par un sort qui tout mène,
 Il seroit arrivé quelque disgrâce humaine,
 Après mon procédé, je suis presque certain
 Qu'on se contentera de s'en rire sous main ;
 Et peut-être qu'encor j'aurai cet avantage,
 Que quelques bonnes gens diront que c'est dommage,
 Mais de vous, cher compère, il en est autrement :
 Je vous le dis encor, vous risquez diablement.
 (Molière, 2000, p.521).

✓ **Le syntagme nominal « plaisantes gens » (1 occurrence)**

Après « bonnes gens », c'est la formule « plaisantes gens » que Jean-Baptiste Poquelin a mise à profit dans son recueil. Cette fois-ci, la pièce choisie est *l'Impromptu de Versailles* :

Dorante

Vous êtes de plaisantes gens avec vos règles, dont vous embarrassez les ignorants et nous étourdissez tous les jours (Molière, 2000, p.636)

✓ **Le syntagme nominal « méchantes gens » (1 occurrence)**

L'Impromptu de Versailles contient à nouveau un syntagme où l'adjectif est du genre féminin. Ce syntagme est mis en exergue dans le texte suivant :

Mademoiselle Molière

Ah ! Madame, vous n'avez aucun désavantage à paroître au grand jour, je vous jure. Les méchantes gens qui assuroient que vous mettiez quelque chose ! Vraiment, je les démentirai bien maintenant (Molière, 2000, p.664).

✓ **Le syntagme nominal « fâcheuses gens » (1 occurrence)**

Le dernier syntagme nominal (où l'adjectif est de nature féminine) que Molière ait utilisé est « fâcheuses gens ». Cela figure dans *La Princesse d'Élide* :

Moron

Pour n'effaroucher point son humeur de tigresse,
Il me faut manier la chose avec adresse ;
Car on doit regarder comme l'on parle aux grands,
Et vous êtes parfois d'assez fâcheuses gens.
(Molière, 2000, p.727).

Le travail d'inventaire que nous venons de faire nous permet d'émettre les déductions suivantes :

- Sur le plan morphologique, il va de soi que les adjectifs antéposés au mot « gens » (bonnes, plaisantes, méchantes et fâcheuses) sont du genre féminin. Mais ce qui est frappant ici, c'est que leur masculin et leur féminin ont des sons distincts (dimension phonique).

Tableau 4 : Différence de formes phoniques pour les adjectifs antéposés à « gens »

Masculin	Féminin
bons [bɔ̃]	bonnes [bɔ̃n]
plaisants [plezɑ̃]	plaisantes [plezɑ̃t]
méchants [meʃɑ̃]	méchantes [meʃɑ̃t]
fâcheux [faʃø]	fâcheuses [faʃøz]

- Sur le plan syntaxique, tous les adjectifs énumérés sont des épithètes.

3. DISCUSSION

Le mot « gens » est particulier en ce sens qu'il est passé du féminin au masculin. Mais cela n'est pas une raison pour que nombre d'adjectifs qui lui sont antéposés soient au féminin. En réalité, il y a trois facteurs qui déterminent le genre grammatical desdits adjectifs :

- Facteur distributionnel
En effet, il faut que les adjectifs soient antéposés
- Facteur syntaxique
Il faut que ces adjectifs soient épithètes ou attribut du COD.
- Facteur morpho-phonologique
Il faut prêter attention à la forme phonique de ces adjectifs au masculin comme au féminin.

Pour rendre plus compréhensible notre argumentation, nous allons appliquer le test de commutation paradigmatic en utilisant les adjectifs du corpus. Considérons les phrases suivantes qui sont, faut-il le signaler, toutes correctes :

Énoncé n°1 → Quels bons, plaisants et honnêtes gens !

Énoncé n°2 → Quelles honnêtes, plaisantes et bonnes gens !

La question à poser est : dans l'énoncé n°1, pourquoi les adjectifs "quels", "bons", "plaisants" et "honnêtes" sont au masculin ? Pour trouver la réponse, il faut observer le terme "honnêtes". Ce terme a la particularité d'être le plus antéposé à "gens" (facteur distributionnel), d'être épithète (facteur syntaxique) et d'avoir la même forme phonique [ɔnɛt] au masculin comme au féminin (facteur morpho-phonologique). Eu égard à ces trois caractéristiques, il se ramène au genre masculin. Bien plus, il transmet ledit genre aux autres adjectifs ("quels", "bons", "plaisants").

L'autre question à poser est : dans l'énoncé n°2, pourquoi tous les adjectifs sont au féminin ? Là encore, il faut observer le terme le plus proche de "gens". Il s'agit de "bonnes". Cet adjectif est le plus antéposé à "gens" (facteur distributionnel). Il fait office d'épithète (facteur syntaxique). Mais à l'oral (facteur morpho-phonologique), son féminin [bɔn] contraste avec le masculin [bɔ̃]. Le secret réside stricto sensu dans la dimension phonique : le masculin et le féminin doivent avoir des sons distincts. Aussi comprenons-nous, par-delà les données du corpus, pourquoi prévalent dans le registre littéraire les expressions telles que "certaines gens", "petites gens", "vieilles gens", "heureuses gens". En reconsidérant les énoncés 1 et 2, nous nous rendons compte que tous les adjectifs antéposés reçoivent leur marque de genre de l'adjectif le plus proche de "gens", et non du mot "gens". Dès lors, on comprend pourquoi Grevisse et Goosse (2006, p.756) donnent, en faisant usage du test de commutation paradigmatic, la précision suivante : « Quelles honnêtes et bonnes gens ! [Mais : Quels bons et honnêtes gens !]. »

CONCLUSION

La présente étude nous a permis de faire la lumière sur le genre grammatical et le phénomène de l'accord. Mais en analysant notre corpus, nous nous sommes aperçu que le mot « gens » n'exerce pas de contrainte sur le genre des adjectifs qui lui sont antéposés. En vérité, le genre grammatical de ces adjectifs est déterminé par trois ordres : l'ordre distributionnel, l'ordre syntaxique et l'ordre morpho-phonologique. Cette étude a le mérite de montrer à quel point il faut nuancer certaines définitions sur l'adjectif. En réalité, cette partie du discours est plus complexe qu'il n'y paraît.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARRIVE M., 2008, « Genre grammatical et sexe : quel (s) rapports ? » [En ligne], consultable sur URL : www.jacques-pain.fr/
- ARRIVE M. & al., 1986, *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- BLAMPAIN H., 2005, *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Bruxelles, Éditions Duculot.
- BOSSE-ANDRIEU J., 1996, *Abrégé des règles de grammaire et d'orthographe*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- DUBOIS J., GIACOMO M., GUESPIN L. & al., 2007, *Grand Dictionnaire : linguistique et sciences du langage*, Paris, Larousse.
- EZEODILI S., 2014, « L'énigme du genre grammatical français » [En ligne], consultable sur URL : www.researchgate.net
- GOOSSE A. & GREVISSE M., 2006, *Le bon usage*, Paris, Duculot.
- MOUNIN G., 1993, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- RIEGEL M., Pellat, J-C. & Rioul, R., 2008, *Grammaire méthodique du français*. Paris, Presses Universitaires de France.
- VIOLI P., 2014, « Les origines du genre grammatical » [En ligne], consultable sur URL : www.persee.fr